



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ACCEPTE l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :
Structures d'accueil de la Petite Enfance : recours à une agence d'intérim pour recrutement de responsables
- APPROUVE l'ordre du jour ainsi modifié.
- EST INFORME de la question diverse déposée par les élus de la minorité.
- EST INFORME des décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- INSTALLE Monsieur BENSMAIL en remplacement de Madame FEZZANI démissionnaire et suite au désistement de Madame Sylvie CORBELLI, Monsieur Pierre HERBELOT, Madame Ana PEREIRA, Monsieur Mohamed DRIDI et Madame Nicole BRAHAMI.
- APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2008 – ***A L'UNANIMITE DES VOTANTS.***
- APPROUVE la composition nouvelle des commissions suivantes :
 - . **Qualité de la vie et éco-responsabilité**: Mesdames, Messieurs P.BORGNE, P.MATHEVET, D.RAMSI, D.GANDON, S.BRIGANDAT et P. BENSMAIL.
 - . **Habitat et vie sociale** : Mesdames, Messieurs D.RAMSI, Y.MAURICE, D.CISSE, N.GUGELMANN, S.BRIGANDAT et P. BENSMAIL.
 - . **Caisse des écoles** : Mesdames, Messieurs, D. GILLOT représentée par F.GAUDIN, E.CARRON, P.BORGNE, G.PRUDON, D.RAMSI, P.RELIN, B.FURET, J-P. PARAY, M.NEDJADI, N.GUGELMANN, P. BENSMAIL, et C BAGGIO. - ***A L'UNANIMITE***
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise, pour l'aménagement des archives communales et l'acquisition de mobilier et matériels –
A L'UNANIMITE.
- DESIGNE Madame Estelle CARRON représentante de la Commune au Comité d'Animation des Jumelages de l'Agglomération - ***A L'UNANIMITE.***
- FIXE pour 2009 la rémunération des agents recenseurs à 5.40 € la feuille de logement –
A L'UNANIMITE.
- AUTORISE Madame la Maire à recourir à titre exceptionnel à une agence d'intérim, pour pourvoir momentanément aux postes de responsables des structures d'accueil de la Petite Enfance –
A L'UNANIMITE.

- FIXE les taux des taxes directes locales à l'ensemble de la commune, pour l'année 2009, à savoir:
 - . Taxe d'habitation : 15,19 %,
 - . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,54 %,
 - . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,22 %

A LA MAJORITE.

- FIXE le Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 9,58 % pour 2009 – ***A LA MAJORITE.***

- APPROUVE la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones d'activités. – ***A L'UNANIMITE.***

- APPROUVE le tarif des dispositifs publicitaires applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 pour la période 2009-2013 dans le cadre du nouveau régime de la taxation locale sur la publicité extérieure – ***A L'UNANIMITE.***

- PREND acte du montant de référence des dépenses d'investissement fixé à 3 958 016 € (moyenne des 3 dernières années), S'ENGAGE à compléter l'inscription au budget, lors du prochain budget supplémentaire, des dépenses réelles d'investissement à minima égales à 3.958.016 € pour bénéficier du remboursement de la TVA en fin d'année et AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat dans le cadre de la réduction du délai d'attribution du FCTVA– ***A L'UNANIMITE.***

- APPROUVE la passation des derniers avenants aux marchés pour la réhabilitation et restructuration de la Maison de la Challe et AUTORISE Madame la Maire à les signer. – ***A L'UNANIMITE.***

- APPROUVE les dossiers à présenter pour solliciter de l'Etat le versement de la Dotation Globale d'Equipeement concernant :

- . le remplacement des menuiseries du groupe scolaire des Dix Arpents
- . la réfection de chauffage au groupe scolaire des Longues Rayes
- . le remplacement du revêtement de sol du réfectoire au groupe scolaire Pablo Néruda
- . l'insonorisation des salles de restauration du groupe scolaire de la Butte

ARRETE les plans de financement, S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité, AUTORISE Madame la Maire à solliciter le versement de la Dotation Globale d'Equipeement 2009 afférente à chacune des Opérations – ***A L'UNANIMITE.***

- AUTORISE Madame la Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exploitation des installations de chauffage et à signer le marché avec le prestataire retenu à l'issue de la consultation – ***A L'UNANIMITE.***

- APPROUVE :

- . la constitution du Conseil Communal de Développement Durable, constitué de 28 de membres, et composé à proportion égale de représentants du monde associatif, de copropriétés et d'ASL, de citoyens engagés sur le sujet, d'entreprises et de professionnels impliqués dans le développement durable ainsi que des représentants de la Ville d'Eragny (élus et agents territoriaux) .

- . la durée du mandat des membres désignés soit de 2 ans et demi au regard des 5 années de mandat à accomplir.

- . que la présidence de ce conseil soit assurée par une personnalité Eragtienne extérieure au Conseil municipal – ***A L'UNANIMITE.***

- EMET un avis favorable sur le projet de nouvelle chaufferie sur la plaine des Linandes à Cergy, SOUHAITE une intégration paysagère de cette chaufferie DEMANDE plus de précisions sur :
. l'évacuation des eaux pluviales des voiries et aire de dépotage, la valorisation des suies de chaudières et le système d'éclairage extérieur, REGRETTE :
. le manque d'approche écologique dans l'étude du projet
. l'insuffisance des informations concernant la faune et la flore
. le manque de rigueur de l'étude d'impact
. l'absence de prise en compte des projets en cours sur la plaine des Linandes comme le pôle sportif –
A LA MAJORITE.

- EMET un avis favorable à la mise en conformité de la Station d'Épuration Seine Aval –
A L'UNANIMITE.

- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 600 € à l'Association APEO – **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 800 € à l'Association Eragny Lecture – **A L'UNANIMITE.**

- APPROUVE la convention de groupement de commandes pour la mise en place du système de gestion informatique du réseau des Bibliothèques de l'Agglomération et AUTORISE Madame la Maire à la signer – **A L'UNANIMITE.**

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour le financement des actions de convivialité 2009 - **A L'UNANIMITE.**

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives de Chambre Régionale des Comptes et de la tenue du débat – **A L'UNANIMITE.**

- ENTEND la réponse à la question des élus de la minorité concernant 2 tribunes du Eragny Magazine n°156.

- DEMANDE par le biais d'une motion au Ministre de l'Éducation de renoncer à toute restriction de budget ou de personnel concernant les Réseaux d'aide et le soutien aux élèves en difficulté –
A L'UNANIMITE DES VOTANTS.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 45

Présents : Madame Dominique GILLOT, Maire, Messieurs, Mesdames, Roland GROS, Francette GAUDIN, Gérard BURN, Pierrette BORGNE, Patrice BORCIER (à partir de 20h55), Dominique RAMSI, Pierre MATHEVET, Yannick MAURICE, Mehdi NEDJADI, Adjoint au Maire, Bernard ROUSSEL, Guy PRUDON, Djibrirou CISSE, Conseillers Municipaux Délégués, Hélène CHATILLON, Nicole GUGELMANN, Catherine MARSILE (à partir de 20h30), Béatrice FURET, Giovanni DEL FRANCO (à partir de 20h25), Sylvie BRIGANDAT, Maria-Térésa FORME, Philippe RELIN, Estelle CARRON, Jimmy ZE, David GANDON, Chantal BAGGIO, Jean-Pierre HARDY, Monique MERIZIO, Claude THOMAS, Joëlle MARTINEZ, Frédérick TOURNERET, Patrick BENSMAIL Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- . Monsieur Patrice BORCIER a donné pouvoir à Madame Dominique GILLOT (jusqu'à 20h55).
- . Madame Catherine MARSILE a donné pouvoir à Madame Estelle CARRON. (jusqu'à 20h30).
- . Monsieur Jean-Pierre PARAY a donné pouvoir à Madame Nicole GUGELMANN.
- . Mademoiselle Céliane NAVARRO a donné pouvoir à Monsieur Mehdi NEDJADI.

Madame Nicole GUGELMANN a été désignée comme Secrétaire de séance.